Compte rendus de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère (ADDUFU) du Samedi 29 fevrier 2020 à la salle du Théatre CRAVEY à La Teste de Buch.

Le président Christian GOUSSET accueille les participants et adresse des remerciements à :
Monsieur Jean Jacques Eroles, Maire de La Teste de Buch pour sa présence et pour le prêt de cette magnifique salle du Théatre CRAVEY; Monsieur Ducasse, adjoint au maire de La Teste ; Madame le Maire de Gujan-Mestras et Présidente de la COBAS : Marie Hélène Des Esgaulx , Madame Rezer Sandillon, adjointe au maire de Gujan Mestras ; Monsieur Vital Baude, conseiller régional. Mesdame et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants d'association.

Monsieur Deluga, maire du Teich; Monsieur CHAUVET, conseiller départemental ; Madame Houda Vernhet, sous Préfète d'Arcachon ; Madame Le YONDRE, Présidente du syndicat mixte de la dune du Pilat ; Monsieur SAMMARCELLI, maire de Lège Cap Ferret ; Madame Veillard, déléguée départementale sont excusés.

Merci à tous les adhérents et tous les amis d'être venus en aussi grand nombre remplir la salle Cravey.

Présentation des membres du CA :

Francis Bégu, Jocelyne Belliard, Matthieu Cabaussel, Alain Callède, Patrick Cuzacq, Jean Philippe Deneux, Sébastien Devaux, Jean-Claude Dupoy, Jean Fribourg, Philippe Fur, André Gousset, Michel Guérin, Robert Labat, Patrick Lescaret, Christine Peny, Jean-Luc Perlmutter, Will Petro, Claude Sologne, Jean-François Tullissi, Pierre Vuilleumier.

Christian Gousset rend hommage à Jean Jacques GOUDRIAAN, membre du CA qui nous a quitté définitivement en cours d'année. Il rappelle son engagement, son calme et son efficacité. Nous ne l'oublierons pas.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère (ADDUFU) du Samedi 29 fevrier 2020 à la salle du Théatre CRAVEY à La Teste de Buch.

Modification des statuts : ajout à l'article III-2 : « l'association agira pour que la forêt usagère soit prise en compte dans les documents publics, notamment dans le PLU ». **Cette modification est approuvée à l'unanimité.**

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association de Défense des Droits d'Usage et de la Forêt Usagère (ADDUFU) du Samedi 29 fevrier 2020 à la salle du Théatre CRAVEY à La Teste de Buch.

L'ordre du jour :

- Rapport moral et compte rendu d'activités- Vote
- Rapport financier- Vote
- Paroles aux élus
- Election du tiers sortant et des candidats aux postes vacants
- Prévisionnel 2020
- Paroles aux adhérents

Rapport moral

1920, 2020, 100 ans de veille sur notre forêt et sur nos droits d'usage.

Le premier syndicat de défense des droits d'usages a été créé à Gujan Mestras en 1920 avec à sa tête, un certain monsieur DANCHOTTE. C'est à partir de 1946 que ce syndicat se transforme en association syndicale de défense des droits d'usage des habitants de La Teste, Gujan et Cazaux par le biais de deux commissions qui s'associent pour former le bureau.

Malheureusement les archives sont peu nombreuses jusqu'aux années 60 mais nous avons suffisamment d'éléments pour faire le constat que l'activité dans la forêt usagère était très intense, les prélèvements de bois d'œuvre très importants, souvent à la limite de ce que la forêt pouvait supporter. Le gemmage était présent sur la totalité du massif, l'implication des syndics généraux, qu'ils soient représentants des propriétaires comme des usagers, au travers des correspondances dont nous disposons, avaient le souci de la préservation du massif. Avec le recul, on peut dire qu'il n'y avait pas que des bonnes choses dans les actions entreprises, mais cette forêt et ses droits d'usage suscitaient un engouement de toute une population.

Dans ces correspondances on retrouve tout l'intérêt porté par les communes à cette vie de la forêt par la prise de position des élus.

Il n'était pas rare de traiter d'un sujet lié à la forêt usagère dans les conseils municipaux des communes de GM comme de La Teste.

La caisse syndicale alimentée par les propriétaires ayant pins comme par les communes pour à la fois rémunérer les gardes mais aussi participer à l'entretien de la forêt faisait l'objet d'un suivi attentif, des programmes de régénération par les syndics étaient établis sur plusieurs années pour remettre la forêt en état après les incendies par exemple.

Le gemmage, activité incontournable pour notre forêt, apportait à la fois un revenu pour les ayant pins, mais aussi un bois de qualité pour les usagers.

Des remises en cause du droit d'usage, des conflits, il y en a toujours eu. Malgré tout, le bois de construction était attribué en quantité. C'est le paramètre le mieux connu, avec des délivrances de pins vifs pour la construction de 1000 à 3000 M3 selon les années et même 3500 M3 en 1925 malgré les incendies qui avaient ravagé certaines parties de la FU pendant la guerre.

Cette rétrospective est glaçante quand on fait le constat aujourd'hui de l'absence ou du peu de gestion de cette forêt, des dérives dans les agissements de certains propriétaires ayant pins, l'un qui construit une villa en dehors de toute règle d'urbanisme, un autre qui détourne les chemins au mépris de la circulation des engins, un autre qui se fait faire une clôture dans le lac de Cazaux, un autre qui installe un mobil home pendant des années, une DREAL qui tarde à réagir, qui rassure les auteurs de ces agissements en ne poursuivant pas.

Un lieu de non droit disent certains, mais qui en est la cause?

Ce désordre profiterait-il à ceux qui seraient tenté par la suppression de vos droits d'usage?

La DREAL Aquitaine, la sous-préfète, les maires des communes usagères, les syndics généraux doivent apporter des réponses à tous ces dysfonctionnements tout en garantissant le statut juridique unique de la forêt usagère et le respect des baillettes et transactions.

Mais attention! Toute tentative de nouvelle transaction d'où qu'elle vienne, porterait une atteinte grave à vos droits d'usage et toute personne qui s'engagerait dans cette voie trouverait une forte opposition de notre association et de toute une population.

Que les choses soient claires! Il ne peut y avoir de transaction sans un mandat de tous les usagers.

Cette forêt usagère ne doit pas être considérée comme une charge pour les communes mais une chance de posséder ce territoire hors du commun pour toute sa population à condition de ne pas laisser se développer toutes ces actions illégales.

Activités de communication et d'animation : (Philippe Pascal FUR)

Les points de rencontres et d'échanges des permanences.
Les permanences sont tenues par des membres du conseil d'administration accompagnés certaines fois par un des syndics d'Usagers :

- à La Teste de Buch: 1er samedi du mois de 10h à 12h au marché de La Teste.
- à Gujan Mestras: 2ème samedi du mois de 10h à 12h au Centre Saint Exupéry .
- à Arcachon: 3ème samedi du mois de 10h à 12h au bureau de la poste aux Abatilles.
- à Cazaux: dernier samedi du mois de 10h à 12h au café le "Cazautier".

Soit: dix à La Teste et participation sur 2 journées au Forum des Associations de La Teste en septembre; dix à Gujan dont une à l'Hyper U en mars, une de deux jours pour le forum des Associations à l'Hyper U et une dans le cadre de la Journée Verte en novembre.
Dix à Cazaux et dix à Arcachon.
Ces permanences sont annoncées dans le Sud Ouest édition écrite et Internet.

Présence quasi quotidienne au Pôle forestier du scieur et de membres du CA. Ce point de rencontre est très important car les Usagers peuvent ainsi avoir tous les renseignements qu'ils souhaitent en direct. C'est pour nous l'équivalent d'une maison des Usagers.

AVRIL

rencontre en forêt et à la scierie avec des élèves et leurs enseignants du CFA de La Teste

le vendredi 26 avril Visite de la scierie et de la Forêt Usagère avec la société Historique et archéologique d'Arcachon et du pays de Buch

le mardi 30 avril Film " le temps des forêts" à Gérard Philippe - La Hume. Participation au débat suivant le film.

MAI

le samedi 18 mai Permanence au marché du Cap Ferret

le mardi 21 mai Visite de la scierie par les élèves du Lycée de Bazas

le samedi 25 mai Participation à la Fête de la Nature à La Hume-Parc de la Chêneraie

le mardi 28 mai Visite de la scierie par les élèves du Lycée de la Mer de Gujan

JUILLET

le lundi 01 juillet Visite en Forêt Usagère à la Cabane d'Arnaud par les élèves de la maternelle Osiris d'Arcachon

SEPTEMBRE

le vendredi 06 septembre Visite de la scierie par les élèves de l'école internationale du Bassin

le samedi 07 et le dimanche 08 septembre Participation au Forum des Associations de La Teste au parc des Expositions

le vendredi 13 et le samedi 14 septembre Participation au Forum des Associations de Gujan- Mestras au centre commercial Hyper U

le dimanche 22 septembre 6 ème Fête de l'Usage au Pôle forestier

OCTOBRE

le vendredi 04 octobre Visite en Forêt Usagère à la Cabane d'Arnaud par les élèves de l'école St Thomas d'Arcachon

NOVEMBRE

le samedi 16 novembre Participation à la Journée Verte de Gujan Mestras

le mardi 26 novembre Participation à la projection du film "Le temps des Forêts" à la Centrale de La Teste

Ces animations mobilisent des membres du CA et permettent la mise en valeur de ce patrimoine.

- Participation aux réunions bimensuelles de la CEBA.

- Tenue à jour du site internet.

Vous y retrouverez, entre autres, les activités juridiques et celles du pôle forestier mais aussi de l'histoire, les Baillettes et Transactions (texte intégral), les statuts et le règlement intérieur. Les articles parus dans Sud Ouest, La Dépêche du Bassin, TVBA , le Chasseur Français, Rue 89.

Adresse: www.addufu.org.

- Page Facebook : addufu.org. Venez nombreux la visiter et donner votre avis.

Présentation du dépliant pédagogique pour élèves de 6 à 11 ans :
L'idée avait germé dans la tête de C. Gousset , de Marie Line et Isabelle qui sont des institutrices de cours élémentaire et de cours moyen. C. Gousset l'avait annoncé à la précédente AG.
Le dépliant est maintenant achevé. Voici la présentation en images.
Présentation du clip.
Remerciements à Michel le réalisateur du clip.
Remerciements à:Marie Line, Isabelle, Jessica, Laurent les enseignants. Jean Marie Froidefond pour son apport scinetifique sur les systèmes dunaires.M. Jean Caubit pour la calligraphie de l'extrait de la Baillette de 1468, Louise Poupin du Syndicat mixte de la dune du Pilat, les membres du CA pilotés par Jocelyne Belliard; les photographes Nicolas Castro et Johanna Germain, la graphiste aquarelliste Muriel Michel.

Remerciements à la Madame la Présidente de la COBAS et maire de Gujan Mestras, Monsieur le Maire de La Teste de Buch, Monsieur le Maire du Teich, Monsieur le Maire d'Arcachon, Monsieur le Maire de Lège Cap Ferret, Madame la Présidente du syndicat mixte de la dune du Pilat pour leur soutien financier.
Un dépliant format réel papier a été remis aux élus présents.

Juridique:

Affaire Palueau, suite et fin

Sans reprendre dans les détails tout cette affaire commencée en 2007 lors de la révision du PLU, nous pouvons dire à présent que ce dossier a mal démarré puisque l'addufu a remis en cause un permis d'aménager qui était conforme au PLU. Après un premier procès perdu, l'addufu fait un recours contre le PLU. On aurait pu penser que le Tribunal Administratif puis la cours d'appel auraient tenu compte de tous les éléments fournis et qui démontraient que la parcelle Palueau, du nom de son propriétaire, se trouve en forêt usagère.

Rapport de géomètre expert, dossier complet d'un notaire, cartes, actes notariés des propriétés voisines, rien n'y a fait.

Pourquoi?

Dès le départ, l'addufu aurait dû prendre en compte toute la partie de forêt usagère qui avait été classée injustement en zone urbanisable, les parties habitées, la zone d'aménagement pour les camping-car, le camping municipal, 3 ha amputés à la FU sans doute dans les années 70.

La conséquence d'un recours limité aux 4800 M2 de la parcelle Palueau a conduit la cour d'appel à décider qu'à supposer que la parcelle CW 75 eût été en forêt usagère, elle était entourée d'une zone urbanisée, elle n'était pas enclavée et donc elle avait vocation à être construite.

Au diable donc nos droits d'usage, pas d'état d'âme de la cour d'appel, peu importe que l'on grignote cette forêt.

La cour de cassation n'a pas été plus courageuse dans sa décision et a rejeté notre pourvoi.

L'issue malheureuse de ce procès doit nous conduire à plus de vigilance au jour le jour dans les évolutions des PLU à venir; En 1855, Arcachon

s'est construit un peu de cette manière. La complicité des Maires et des quelques propriétaires ayant pins de l'ancienne petite forêt usagère avait conduit au rachat des droits d'usage.

Attention de ne pas laisser se reproduire la même dérive.

Zonage Naturel Remarquable Forêt Usagère

Suite à une demande de l'état de limiter le nombre de zonage dans un même Plan Local d'Urbanisme monsieur le Maire de La Teste nous avait prévenu de la suppression du zonage particulier attribué à la FU à savoir Naturel Remarquable Forêt Usagère NRFU.

L'addufu avait eu plusieurs rencontres et fait plusieurs courriers à monsieur le Maire de La Teste aux services de l'état pour faire admettre que 3800 ha de forêt usagère justifiaient un zonage bien particulier.

Notre ténacité et le bon sens a prévalu et nous savons depuis notre dernière rencontre du 21 février avec les services de l'Urbanisme que monsieur le Maire est revenu sur cette modification et maintien la zone NRFU.

l'ADDUFU avait demandé l'inscription de la carte de DUREGNE dans la partie règlementaire des documents d'urbanisme. Cette demande avait été appuyée par d'autres intervenants pour finalement être elle aussi prise en compte.

Sous réserve que ces modifications soient maintenues jusqu'à la date de la délibération du conseil municipal, nous aurons obtenu une nette avancée dans la prise en compte du périmètre et du contenu de la forêt usagère dans le PLU.

Coupes illégales.

La Bat de sahuc

Février 2019 monsieur Taffard Claude, commande une entreprise pour effectuer l'abattage de pins incendiés 3 ans auparavant.

Ce type de fléau dans la FU est clairement traité dans la transaction de 1917.

« ……. les bois sinistrés seront immédiatement vendus par les syndics généraux en forme des adjudications publiques pour être livrés au plus offrant…..

Le prix à provenir des adjudications sera touché par les syndics généraux et par eux, versés pour trois sixièmes aux propriétaires, un sixième à la commune de La Teste, un sixième à la commune de Gujan et un sixième à la caisse syndicale …… ».

Mais rien n'a fonctionné comme ça, Claude Taffard par ailleurs syndic des propriétaires, passant outre les dispositions de cette transaction, organise la vente de ces pins, 920 stères, au profit de la société Forestière Girondine basée à Marcheprime.

L'addufu a cherché à faire cesser cette coupe illégale mais s'est opposée au représentant de monsieur le Maire lequel a autorisé la poursuite des travaux, demandé que le bois placé en bordure de route soit gardé par le syndic des usagers Claude Lafon avec la garantie que le bois ne quitterait pas les lieux tant que l'adjudication reprise dans la transaction de 1917 ne serait pas faite.

Au final, la société FGI a emporté plusieurs camions de bois alors même que l'adjudication n'était pas menée à son terme.

L'adjudication a été faite au profit d'un autre marchand et FGI est revenue voler au moins deux camions de bois.

L'addufu regrette que la coupe illégale n'ait pas été stoppée comme elle l'avait demandé ce qui aurait évité ces vols à répétitions.

L'addufu a déposé plainte auprès du commissariat de La Teste et par l'intermédiaire de son avocat.

Nous ne savons toujours pas quelle a été la répartition du produit de la vente du bois d'un montant d'environ 17000€, y a t-il eu le sixième prévu par la transaction de versé aux communes de La Teste et de Gujan?

Ou bien cet argent a t-il été donné au voleur organisateur de la coupe illégale?

Beaucoup de questions et une gestion de la caisse syndicale qui suscite beaucoup d'interrogations.

Coupe illégale La Peyrique

Lors de la dernière AG, nous vous avons fait part de fait qu'un propriétaire ayant pins avait fait abattre plusieurs centaines de stères de pins vifs sur sa parcelle en totale infraction avec les baillettes et transactions.

L'addufu était intervenue assez tôt et le bois n'avait pas pu être commercialisé.

Un an après, le même propriétaire récidive en y mettant les moyens et avec la complicité de l'ONF.

Monsieur Thibaud Lemaire commande une entreprise de Laboueyre équipée d'une tête d'abattage et d'un gros chargeur, capables à eux deux de couper et évacuer environ 140 stères par jour.

Environ 450 stères sont déjà entreposés sur une parcelle de l'ONF très éloignée du lieu de coupe afin d'échapper à notre vigilance.

Pour cette deuxième coupe, la totalité du bois stocké sur le terrain de l'ONF a été volé par l'entreprise FGI, la même qui a volé le bois à la Bat de Sahuc.

Je rappelle que le gérant de la société FGI est propriétaire en forêt usagère et a connu des rappels à l'ordre de la part de la DREAL au sujet de ses constructions ou des chemins détournés. Il avait déjà lui aussi coupé des pins vifs sur sa parcelle en toute illégalité.

Comme la première, cette deuxième coupe a fait l'objet d'un dépôt de plainte contre :

- Thibauld Lemaire

- La société FGI

- Contre l'ONF pour complicité de vol.

A chaque fois, le préjudice commis par ces propriétaires ayant pins a été limité par la vigilance des usagers, des chasseurs, ce qui a permis à l'addufu d'intervenir aussitôt.

Mais à chaque fois, la conduite de ces affaires par nos représentants a été soit inappropriée soit trop tardive.

Dans le cas de la deuxième coupe de Thibauld Lemaire, l'addufu avait clairement exprimé son souhait qu'une procédure en référé soit menée immédiatement pour faire placer le bois sous séquestre.

Ça n'a pas été fait. Vous connaissez le résultat.

Afin d'envoyer un signe fort aux propriétaires qui seraient tentés par une nouvelle coupe illégale, l'addufu demande la mise en place par les communes d'une procédure de référé d'heure à heure qui permettrait dès la connaissance de l'infraction de mener une action vers le tribunal avec un jugement quasi immédiat.

Cette anticipation de référé d'heure à heure serait un avertissement de nos représentants envers tout propriétaire qui ne respecterait pas les baillettes et transactions.

Cela suppose aussi que les maires expriment clairement leur attachement aux textes qui régissent la forêt usagère.

Malheureusement, la période électorale des municipales fait apparaitre qu'au moins un candidat, au motif de vouloir mieux servir l'usage et d'apporter une amélioration de l'état de la forêt, souhaite une transaction avec les propriétaires ayant pins.

C'était déjà son idée en 2010, lorsqu'il était porteur d'un projet scélérat appelé unanimement « la transaction de la honte »

Toutes les transactions qui ont eu lieu jusqu'à nos jours, une dizaine, l'ont été au profit des propriétaires et à chaque fois ont restreint les droits d'usage.

Ce même candidat, adjoint au maire, en charge de la nomination des syndics usagers est aussi membre de la commission consultative du syndicat des propriétaires et même syndic suppléant des propriétaires.

N'y a-t-il pas conflit d'intérêt?

<u>A propos de l'Office National des Forêts ONF</u>

Toujours dans cette affaire de coupe illégale de la Peyrique, comment l'ONF héberge t elle un stock de bois de la forêt usagère?

L'ONF est un «sachant» Son métier, c'est le bois, la forêt.

Comment cet organisme a-t-il pu faire un contrat de location d'un terre-plein pour le stockage de centaines de stères de bois sans se soucier de la provenance de ce bois?

Comment cet organisme, si soucieux de la préservation du massif forestier a-t-il pu laisser entreposer du bois sans en connaître l'état sanitaire?

Comment l'ONF a pu ignorer la provenance de ce bois alors qu'il n'existe à proximité immédiate que de la forêt usagère? les hectares de forêt entre la FU et le lieu de stockage ayant fait l'objet d'une coupe rase deux ans auparavant.

Quel rôle joue actuellement l'ONF vis-à-vis de la forêt usagère quand on sait, de la bouche de monsieur MARZAT, président du syndicat des propriétaires, que l'un de ces agents occupe une partie de son temps dans la forêt usagère pour marquer les pins à abattre pour l'élargissement des chemins de DFCI? Plusieurs jours de travail, normalement dévolus aux syndics généraux et pas à une tierce personne. Surtout lorsque l'un des syndic usagers est un parfait connaisseur de la forêt, commandant des pompiers à la retraite, et parfaitement apte à effectuer cette tâche avec ses homologues syndics. Beaucoup d'interrogations sur le rôle de l'ONF dans ces deux affaires.

Peut-être que la procédure devant le tribunal apportera quelques réponses.

La forêt usagère dont on dit depuis des siècles qu'elle se meurt, qu'elle va brûler, est malgré tous ces jugements un modèle de développement durable, un poumon vert pour notre région, une ressource en bois de construction et de chauffage pour les usagers, bref, un lieu que beaucoup nous envient.

En 1994, Michel BARNIER alors ministre de l'environnement, avait tenu compte du caractère pittoresque et exceptionnel de la forêt usagère au même titre que la dune du Pilat. Nous ne nous laisserons pas voler notre forêt par des personnes qui font passer leur intérêt personnel au dépend de l'intérêt général.

Activité du Pôle forestier du Natus: (Jean Claude Dupoy)
Durant l'année 2019 le pôle forestier du Natus a fonctionné avec l'aide de notre prestataire, David VIEILLESCASE, auto entrepreneur et la participation précieuse de quelques bénévoles qui viennent donner de leur temps. Leur présence est indispensable pour le bon fonctionnement de la scierie et nous les remercions vivement pour l'aide importante qu'ils nous apportent.
J' en profite pour faire un appel au volontariat pour tous ceux qui pourront nous apporter un coup de main. Venez nous voir au pôle forestier afin de communiquer vos disponibilités.

Nous avons satisfait 151 demandes de bois, pour un volume total de 218 m3.

Nous avons délivré 128 m3 à des usagers Testerins, 85 m3 à des usagers de Gujan, 4 m3 à des Ferret Capiens, 1 m3 à un Arcachonnais.

Je vous signale que tous les déchets de bois sont à la disposition gratuite de tous les usagers.

Le seul point noir pour satisfaire ces demandes est l'obstruction systématique du représentant du Syndicat des Propriétaires M. TAFFARD, à qui nous transmettons les demandes de bois.

Il refuse toutes les demandes, il envoie des courriers menaçants à tous les demandeurs avec des réserves souvent fallacieuses et des perspectives de poursuites judiciaires.

Au passage c'est le même personnage qui se permet de couper illégalement 920 stères de bois. Jugez de sa crédibilité.

Heureusement les textes des baillettes et transactions élaborés par nos anciens, prévoient ce type de situation et nous permettent de satisfaire l'usage.

Nous informons par courrier recommandé les ayant pins, que nous allons abattre des pins dans leur parcelle, afin de satisfaire l'usage.

Cette procédure prévue par 11ème lieu de la transaction de 1759, est d'un précieux secours pour donner satisfaction aux demandeurs.

Malgré leur ancienneté , les baillettes et transactions montrent leur modernité et leur pertinence; c'est pourquoi j'insiste également pour dire que nous sommes totalement opposés à toute forme de transaction de quelque ordre que ce soit. Sujet d'actualité véhiculé par certain ayant pins candidat aux élections municipales.

Christian GOUSSET demande l'adoption du rapport moral. Adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER de l'exercice 2019 (Alain CALLEDE.)

Compte Résultat 2019	DEPENSES	RECETTES
Adhésions		17 050,00 €
Intérêts Compte Livret		190,00 €
Animation-communication		6 065,40 €
Assurances		15,11 €
Banque		32,50 €
Gestion Bureau		49,00 €
Justice		1 500,00 €
Pôle Forestier		54 908,35 €
		79 810,36 €
Adhésion CEBA	20,00 €	
Assurances	3 361,30 €	
Frais Bancaire	129,75 €	
Frais Justice	7 577,90 €	
Frais postaux	1 249,48 €	
Fournitures Bureau	1 041,95 €	
Animation-Communication	7 468,40 €	
Pôle Forestier Scieur	31 488,72 €	
P F Investissement	4 067,40 €	
P F Entretien	5 150,52 €	
P F Energie(électricité,carburant)	6 053,94 €	
P F divers	190,19 €	
	67 799,55 €	
Bénéfice exercice 2019		12 010,81 €

Bilan Comptable exercice 2019	ACTIF	PASSIF
COMPTE CHEQUE	2 376,45 €	
LIVRET BLEU	30 190,00 €	
CAISSE	157,62 €	
Réserve associative		20 713,26 €
Résultat exercice 2019		12 010,81 €
Bilan comptabilité	32 724,07 €	32 724,07 €

Le bilan financier est validé, sans remarque, par les vérificateurs aux comptes: Monsieur Michel CHATEAU et Jean Paul DUGOUJON.
Après appel du président, l'assemblée adopte les candidatures de Madame Catherine BORDES et de Monsieur Michel Chateau.
Christian GOUSSET demande l'adoption du rapport financier. Adopté à l'unanimité.

Paroles aux élus :

Monsieur le Maire de La Teste et Madame le Maire de Gujan Mestras prennent la parole tour à tour pour expliquer les mesures qu'ils ont prises dans les affaires de coupes illégales et du mobil home de T. Lemaire. Ils contribuent à l'information des nouveaux habitants lors des cérémonies d'accueil.

Ils affirment tous les deux ne pas vouloir modifier les Baillettes et Transactions.

Madame le Maire de Gujan rajoute que ces textes sont tout à fait appropriés et qu'il suffit d'avoir la bonne volonté de les appliquer.

Renouvellement du tiers sortant:

Les sortants sont : André GOUSSET; Claude SOLOGNE; Francis BEGU; Michel GUERIN; Patrick LESCARRET; Philippe Pascal FUR; Christine PENY.

André GOUSSET laisse son siège. Alain TREMOUILLERES est candidat au poste laissé vacant.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité par l'assemblée présente.

La nouvelle composition du conseil d'administration est:

Francis Bégu ; Jocelyne Belliard ; Matthieu Cabaussel ; Alain Callède ; Patrick Cuzacq ; Jean Philippe Deneux ; Sébastien Devaux ; Jean-Claude Dupoy ; Jean Fribourg ; Philippe Pascal Fur ; Christine Pény ; Alain Trémouillères ; Christian Gousset ; Michel Guérin ; Robert Labat ; Patrick Lescarret ; Jean Luc Perlmutter ; William's Petro ; Claude Sologne ; Jean François Tulissi ; Pierre Vuilleumier.

Prévisions pour l'année 2020 :

Budget prévisionnel 2020			
Recettes	2020	Dépenses	2020
Adhésions	17 400,00 €	Adhésions	
Intérêt Compte Livret	100,00 €	Frais bancaire	100,00 €
Fournitures bureau		Fournitures bureau	1 400,00 €
Frais postaux		Frais postaux	2 000,00 €
Communication	500,00 €	Communication	4 000,00 €
Animation	5 000,00 €	Animation	5 000,00 €
Justice		Avocat Huissier	6 500,00 €
Assurances		Assurances	3 000,00 €
Investissement Pôle forestier		Investissement matériel	5 000,00 €
Entretien matériel		Entretien matériel	8 000,00 €
Electricité		Energie	7 000,00 €
scierie	52 000,00 €	Prestation scieur	32 000,00 €
		Frais bénévoles	1 000,00 €
Total	75 000,00 €	Total	75 000,00 €

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 16h30.

Le président — Le secrétaire

Christian GOUSSET — Philippe Pascal FUR

Fin du compte rendu de l'assemblée générale.

Le mercredi 04 mars 2020 les nouveaux membres du Conseil d'administration se sont réunis pour élire le bureau.
Absents excusés : M. Cabaussel donne procuration à Philippe FUR ; JL Perlmutter donne procuration à JC. Dupoy ; S. Devaux.
Le bureau élu est composé de :
Président : Philippe Pascal Fur
Vice Présidente déléguée : Christine Pény
Vice Présidents : Jean Claude Dupoy ; Claude Sologne ; Jocelyne Belliard.
Trésorier : Francis Bégu ; Trésorier adjoint : Alain Callède
Secrétaire : Alain Trémouillères ; Secrétaire adjoint : Jean Fribourg